



JEU AU TEMPS LIMITE

1. Terrain réglementaire

Les dimensions minimales suivantes des terrains : 15 mx4 m ou 12m X 3m doivent être tracées en ligne continue (ficelle).

2. Temps – (Jeu au temps)

Les parties se jouent en 13 points ou avec parties en temps limité désigné dans un temps spécifié par l'organisateur (ex- 1hr + 1 end + 1 mène finale en cas d'égalité) ou si 13 points ont été atteints. Au signal annonçant la fin de la partie toutes mènes commencées doivent être terminées. Une nouvelle mène est considérée commencée quand toutes les boules de la mène en cours ont été jouées.

3. Début de partie

Coup de sifflet au début de chaque partie et un coup de sifflet final annonçant la fin de la partie.

4. Ligne de Perte

La partie se joue sur un terrain tracé, tous les fils de traçage des terrains sont considérés comme ligne de perte (ficelles). Les buts passant une ligne de perte sont considérés comme nuls.

La mène doit être rejouée.

Boule(s) franchissant la ligne de perte sont nulles et doivent être enlevées immédiatement du terrain

5. Lancement du but

Un seul jet du but.

Lance du but invalide l'équipe adverse peut reculer le cercle dans la ligne du jeu précédent (Art 7) avant de le placer à la main à une valide distance de son choix. Dans le doute appeler un arbitre.

Si le but n'est pas place à une distance valide, le joueur l'ayant place pourra à la discrétion de l'arbitre recevoir un avertissement (Carton jaune) et devra immédiatement placer le but a une distance réglementaire.

Si à nouveau le but n'était pas place à une distance réglementaire, l'équipe pourra à la discrétion de l'arbitre recevoir un avertissement (Carton jaune) et devra placer le but a une distance réglementaire. (FIPJP Article 6). Les cartons s'ajoutant aux cartons reçus précédemment.

6. Validité du but

Le but doit être lancé à 50cm minimum de la ligne de perte du terrain, pas de limite sur les lignes de séparation, le but peut toucher les lignes de séparation. Le but doit être obligatoirement marqué au premier lancement ainsi que chaque fois qu'il est déplacé.

7. Egalité au score – Mène finale (Pour obtenir un résultat)

- a) En aucun cas le but peut être tiré ou déplacé hors du terrain de jeu,
- b) But tiré ou déplacé hors du terrain de jeu, le but sera replacé à sa position initiale pour permettre la continuation de la mène.
- c) But tiré ou déplacé hors du terrain de jeu, si les 2 équipes n'ont plus de boules en main le but sera replacé à sa position initiale pour permettre de mesurer les boules restantes sur le terrain pour obtenir un vainqueur. En cas de dispute l'arbitre
- d) placera le but.

8. Boule et but introuvable

Le temps de recherche est limité à 2'

9. Article 32

Équipe absente du terrain après 5 minutes sera pénalisée d'un point et d'un point après chaque 5 minutes.

Un joueur peut quitter le terrain quand il le veut en prévenant l'arbitre mais la partie continue normalement c'est-à-dire que s'il n'est pas là quand il devra jouer ses boules celles-ci sont annulées au fur et à mesure. (1 minute par boule).

Dans les parties au temps, aucun arrêt pour raison médicale, le temps continue à courir comme indiqué ci-dessus

COP Commission d'arbitrage

Révision Janvier 2024